

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 451f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Albanie : le Commissaire Hammarberg présente son rapport sur les droits de l'homme

Strasbourg, 18.06.2008 – Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a présenté aujourd'hui son rapport sur la situation relative aux droits de l'homme en Albanie. Il a souligné les mesures positives prises par les autorités albanaises dans le but d'améliorer la protection des droits de l'homme. Il s'est toutefois montré préoccupé par les problèmes structurels auxquels le pays reste confronté. A cet égard, M. Hammarberg a notamment émis un certain nombre de recommandations relatives au fonctionnement du système judiciaire, au comportement des forces de l'ordre, aux conditions de détention, aux droits des minorités, à la protection contre la discrimination, aux droits des personnes handicapées, des enfants et des femmes, à la traite des êtres humains et à la liberté d'expression.

Le Commissaire a observé que des insuffisances dans la législation et dans sa mise en œuvre, ainsi que la perception largement répandue de la corruption, continuaient de nuire à l'efficacité du système judiciaire. En outre, il s'est montré préoccupé par des cas de mauvais comportements de la police et par l'absence d'enquêtes effectives sur des allégations de mauvais traitements. Le Commissaire a également fait part de son inquiétude quant aux « conditions humaines et matérielles inacceptables » qui prévalent dans les lieux de détention et a recommandé l'adoption de mesures efficaces pour remédier à cette situation.

Par ailleurs, le Commissaire Hammarberg a souligné que malgré les efforts impressionnants de l'Albanie pour améliorer la protection des droits des minorités, « des problèmes structurels persistaient et qu'il convenait d'accorder davantage d'attention à la situation de la minorité rom. » En outre, il a déclaré que les mécanismes existants de prévention, de protection et de poursuite contre les diverses formes de discrimination étaient encore insuffisants et a recommandé l'adoption, à titre de priorité, d'une loi générale de lutte contre la discrimination qui soit conforme aux normes internationales.

Concernant les droits des enfants, le Commissaire a déclaré que l'accès à l'éducation des groupes vulnérables, notamment des Roms et des personnes handicapées, était entravé par des obstacles persistants d'ordre physique et économique. « Il est nécessaire de s'assurer que tous les enfants restent scolarisés jusqu'à la fin du cycle d'éducation primaire obligatoire, et que les groupes vulnérables soient intégrés dans l'enseignement ordinaire, dans la mesure du possible », a déclaré M. Hammarberg. Il a également souligné qu'il convenait d'améliorer davantage la situation en ce qui concerne la détention des mineurs, le travail forcé des enfants, et les violences infligées à ces derniers, à la maison et dans les institutions.

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Le Commissaire a également abordé la question de la discrimination et de la violence à l'encontre des femmes, déclarant que ce problème était sous-estimé dans le pays. « La violence, en particulier la violence domestique, et les besoins des victimes ne sont pas traités de façon efficace », a affirmé le Commissaire, soulignant la nécessité de renforcer la représentation des femmes au sein du Parlement et d'autres instances de décision.

En outre, tout en saluant les efforts entrepris ces dernières années pour venir à bout de la traite des êtres humains, le Commissaire Hammarberg a attiré l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures plus générales, qui englobent l'aide aux victimes, ainsi que des activités de sensibilisation du public, notamment dans les régions les plus pauvres du pays.

Enfin, le Commissaire a recommandé d'entreprendre des efforts plus soutenus pour protéger les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres des actes d'intolérance et de violence physique et psychologique, qui se produisent régulièrement. Il a également appelé les autorités nationales à dépenaliser la diffamation et à garantir une réelle liberté aux médias, afin que ceux-ci puissent effectivement jouer leur rôle d'observateurs critiques.

Le rapport du Commissaire se fonde sur les constats d'une visite officielle en Albanie effectuée en octobre 2007. Il est disponible, avec la réponse du gouvernement, sur le site Internet du Commissaire (http://www.coe.int/t/commissioner/default_fr.asp).

Contact presse :

Stefano Montanari, tel: +33 (0)6 61 14 70 37, stefano.montanari@coe.int

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire, a pris ses fonctions le 1er avril 2006.